

L'université de Caen a choisi de ne pas augmenter les frais de scolarité pour les étudiants étrangers

Margaux Rousset

3-4 minutes

En cette rentrée de septembre 2019, la hausse des frais d'inscription à la fac s'applique pour les étudiants étrangers non européens. La fac de Caen ne les a pas augmentés.

Publié le 11 Sep 19 à 17:27



Pour la rentrée universitaire 2019/2020, les frais d'inscription n'ont pas augmenté pour les étudiants étrangers hors UE à Caen.

(©GM/Liberté le Bonhomme libre)

La mesure avait fait grand bruit en novembre 2018 lorsque Edouard Philippe a annoncé **l'augmentation des frais d'inscriptions à l'université pour les étudiants étrangers**. Cette mesure ne concerne que les étrangers hors Union Européenne.

Pas d'augmentation pour l'année 2019/2020

En cette rentrée scolaire 2019, **l'université de Caen (Calvados)** a décidé de ne pas augmenter les droits d'inscriptions. Cette décision a été prise lors d'un conseil d'administration en avril dernier.

Le conseil d'administration l'a voté et nous avons décidé qu'il n'y avait aucune raison d'appliquer des frais supplémentaire pour les

étudiants étrangers, explique Benoit Véron, vice président délégué à l'international de l'université. Ils payent les mêmes frais d'inscription que les autres étudiants.

Soit 170 euros pour une entrée en licence, 243 euros pour une entrée en Master et 380 euros pour une année de Doctorat au lieu de 2 770 euros pour une licence et 3 770 euros pour une année de master selon la mesure du gouvernement.

Lire aussi : [Tourisme en Normandie : après une année 2019 record, 2020 s'annonce très prometteuse](#)

Près de 500 étudiants étrangers hors UE à Caen

L'université de Caen n'est pas la seule à ne pas appliquer ces tarifs pour l'année scolaire 2019/2020. Seules sept universités ont décidé de le faire.

Lors d'une conférence des présidents d'université, un moratoire a été demandé au gouvernement pour demander une année de réflexion sur ce sujet pour trouver une stratégie de développement. Il n'a pas été accepté. Par idéologie et par manque de temps, nous avons décidé à Caen, de ne pas augmenter les frais cette année, continue Benoit Véron.

L'université de Caen, comme d'autres, a le droit de ne pas augmenter les frais puisqu'un décret de 2013 autorise les universités à exonérer des frais d'inscriptions, 10% de leurs étudiants inscrits. L'université de Caen compte 34 308 étudiants, cette exonération concerne donc 3430 étudiants. L'année dernière, 500 étudiants étrangers hors UE étaient inscrits à Caen. « Le fait de ne pas augmenter les frais ne pénalise aucun étudiant, précise le vice président délégué à l'international de l'université.

Lire aussi : [Dans la forêt de Grimbosq près de Caen, un couple tombe par surprise sur un chasseur](#)

Et pour la rentrée prochaine ?

Le nombre d'étudiants étrangers inscrits pour cette année scolaire n'est pas encore définitif mais Benoît Véron s'attend à une légère baisse. « Nous aurons les chiffres définitif en novembre. Nous ne savons pas si cette mesure a une incidence directe mais elle a peut-être refroidi certains étudiants ». En ce qui concerne les frais d'inscription pour la rentrée 2020/2021, « le conseil d'administration prendra une décision dans le courant de l'année », conclut Benoît Véron.

Lire aussi : [Un nouveau cabinet d'orientation scolaire et professionnelle ouvre à Caen](#)